

Alpenraum : Theorie und Begriffe = Espace alpin : théorie et notions

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Arbido**

Band (Jahr): - **(2014)**

Heft 1: **Der Alpenraum - ein Kulturraum = L'espace alpin - un espace culturel = Lo spazio alpino - uno spazio culturale**

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

I. Alpenraum: Theorie und Begriffe / Espace alpin: théorie et notions

Les Alpes: de l'espace géographique à l'espace culturel

Stéphane Gillioz, rédacteur responsable, arbedo

La population alpine se répartit sur huit pays, soit 190 912 km². Estimée à environ 14 millions de personnes, elle occupe un territoire riche par sa diversité et son patrimoine culturel. De la reconnaissance politique d'un espace géographique spécifique à sa promotion en tant qu'espace culturel, le chemin est encore long, mais la voie est tracée.

Le cadre: la Convention alpine

La Convention alpine, adoptée le 7 novembre 1991 à Salzbourg (Autriche) lors de la II^e Conférence alpine, est un véritable traité de développement durable des Alpes et constitue le premier instrument juridique qui définit l'arc alpin comme une entité géographique à part entière et en délimite le périmètre. Elle a été signée par l'Autriche, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Liechtenstein, la Suisse et l'Union européenne. Cette convention-cadre intègre de manière équilibrée les dimensions économiques, sociales, environnementales et culturelles du territoire alpin.

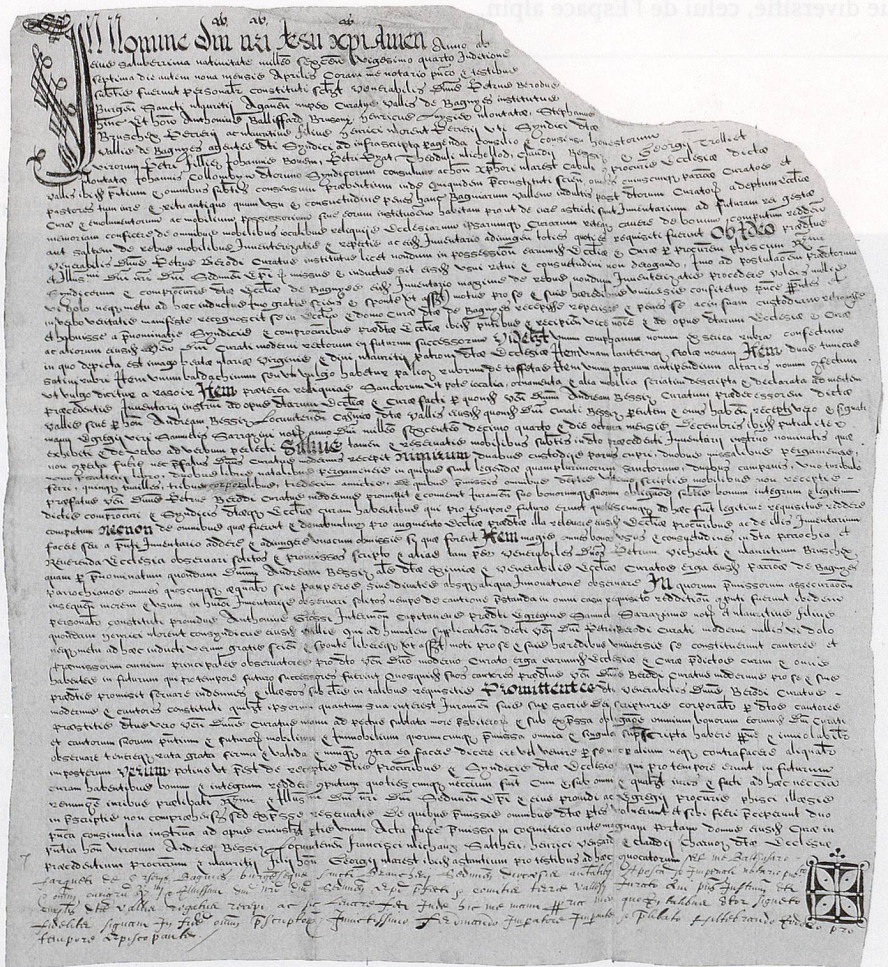
Les obstacles ont pourtant été nombreux avant de déboucher sur ce texte fondateur. Comme le rappelle Daniel J. Grange, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Grenoble II, le monde alpin n'a en effet jamais constitué une entité politique unique et donc jamais n'a existé un pouvoir unificateur capable de fournir une approche systématique¹. A quoi il faut ajouter l'obstacle linguistique.

Pourtant, le capital de base est bien réel: une situation stratégique au cœur de l'Europe, des sites grandioses favorables à ce qui fait la qualité de la vie, les acquis technologiques du passé, notamment dans le domaine des transports². Sera finalement déterminante – et symptomatique de la volonté de concrétiser une approche identitaire commune aux régions alpines – la mise en place de réseaux de création et de diffusion du savoir avec un ensemble d'installations universitaires, de laboratoires, de bureaux d'études et de centres I+D, dont les pages qui suivent donnent un (modeste) aperçu des activités.

Population et culture

Lors de la IX^e Conférence alpine qui s'est déroulée en novembre 2006 à Alpbach (Autriche), la déclaration «Population et culture» et ses objectifs ont été adoptés par les ministres de l'environnement réunis. Cette déclaration appelle à la protection et à la promotion de la diversité culturelle présente dans l'arc alpin et promeut une véritable conscience collective alpine. 22 mesures y sont proposées dans les cinq domaines stratégiques suivants³:

– *Conscience communautaire et coopération*: développement de partenariat entre les collectivités locales et régio-



Pergament (9 April 1624), 24,5 x 23 cm. Archives de la Commune de Bagnes, Pg 169; photo: Robert Hofer

1 Cf. L'espace alpin et la modernité. Bilans et perspectives au tournant du siècle. Presses Universitaires de Grenoble, 2002, p. 9

2 Ibid. p. 10

3 Cf. Déclaration population et culture, novembre 2006, www.alpconv.org

nales, promotion de l'accès aux savoirs historiques, économiques, environnementaux et culturels de l'espace alpin, coopération entre les régions alpines et extra-alpines, réalisation d'événements culturels particulièrement sur le thème de la montagne, création et renforcement des réseaux alpins et internationaux.

- *Diversité culturelle*: valorisation de la richesse du patrimoine matériel et immatériel, soutien à la transmission des savoirs, encouragement de la culture alpine moderne, sauvegarde et développement des traditions, promotion du pluralisme linguistique, reconnaissance et mise en valeur du patrimoine toponymique, encouragement de la production artistique alpine sous toutes ses formes.

- *Espace, qualité de vie et égalité des chances*: préservation et modernisation des structures d'habitat existantes, application des principes de durabilité à l'urbanisation, maintien, garantie ainsi que développement des services essentiels de base à la population, maintien et développement d'une offre de formation scolaire, professionnelle et continue, garantie d'une offre récréative de loisirs culturelle et sportive destinée à la population locale, soutien aux médias favorisant les langues régionales, promotion d'un accès aisé aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, soutien à la compréhension réciproque par des projets de collaboration et de dialogue.
- *Espace économique*: politique régio-

nale spécifique en vue d'un développement territorial équilibré, diversifié et autonome.

- *Rôle des villes et des territoires ruraux*: prise en compte de leurs caractères hétérogènes et interdépendants, reconnaissance du rôle des villes intra-alpines en tant que centres de services (sociaux, économiques et culturels).

Les bibliothèques, les archives, les centres de documentation et les musées de l'espace alpin participent à cette politique culturelle spécifique. Avec des moyens parfois modestes, mais un dynamisme indéniable, comme en témoignent les articles de ce dossier.

www.alpconv.org
www.cipra.org/fr/convention-alpine



ORIGINALEN ZUKUNFT SCHENKEN

Mikroverfilmung und Digitalisierung erfüllen gerade im Informationszeitalter den wichtigen Auftrag, Information rasch zugänglich zu machen. Dort aber, wo bibliographisch wertvolle Exemplare erhalten oder Dokumente im Original archiviert werden müssen, stellt die Mengenentsäuerung eine unverzichtbare Maßnahme eines ganzheitlichen Bestandserhaltungskonzepts dar.

Ob gestern, heute oder morgen: Wo immer Geschichte geschrieben wird, Papier ist dabei. Wir beraten Sie gerne auf Ihrem Weg, Geschichte zu bewahren und Originalen eine Zukunft zu schenken.

www.papersave-swiss.com



Alpen: vom geografischen Raum zum Kulturraum

Stéphane Gillioz, verantwortlicher Redaktor, arbido

Die Bevölkerung der Alpen verteilt sich auf acht Länder und eine Fläche von 190912 km². Die circa 14 Millionen Menschen bewohnen ein vielgestaltiges Gebiet, das über ein reiches kulturelles Erbe verfügt. Der Weg ist noch lang bis zur politischen Anerkennung eines spezifischen geografischen Raums und zur Förderung als Kulturraum, aber die ersten Leitplanken sind gesetzt.

Der Rahmen: die Alpenkonvention

Die im Rahmen der 2. Alpenkonferenz in Salzburg (Österreich) am 7. November 1991 ratifizierte Alpenkonvention ist ein veritabler Vertrag über die nachhaltige Entwicklung der Alpen und bildet ein erstes rechtliches Instru-

ment, das den Alpenbogen als geografische, umfassende Einheit definiert und dessen Abmessungen klar angibt. Der Vertrag wurde am 7. November 1991 in Salzburg von Österreich, Frankreich, Deutschland, Italien, Liechtenstein, der Schweiz und der Europäischen Union unterzeichnet. Slowenien unterzeichnete den Vertrag am 29. März 1993. Der Rahmenvertrag steckt die wirtschaftlichen, sozialen, umweltbezogenen und kulturellen Dimensionen des Alpenraumes ab. Es gab allerdings zahlreiche Hindernisse zu überwinden, bevor dieser grundlegende Text zu Papier gebracht werden konnte. Wie Daniel J. Grange, Professor für zeitgenössische Geschichte an der Universität Grenoble II, ausführt, bildete die Alpenwelt nie wirklich eine einheitliche politische Einheit. Es gab deshalb auch nie eine einigende Kraft, die dazu in der Lage gewesen wäre, einen systemischen Ansatz zu liefern¹. Hinzu kommen noch sprachliche Hindernisse.

Dabei wäre das Grundkapital durchaus ansehnlich: eine strategische Lage

im Herzen Europas, grandiose Landschaften, die Lebensqualität bieten, die technischen Fortschritte der Vergangenheit, vor allem im Transportbereich². Entscheidend – und symptomatisch für den Willen, eine gemeinsame Identität in den Alpenregionen herauszubilden – wird schliesslich auch die Vernetzung (und die sich daraus ergebende Verbreitung von Wissen) von universitären Einrichtungen, Labors, Forschungsbüros und I+D-Zentren sein. Die nachfolgenden Seiten geben einen (bescheidenen) Überblick über die damit verbundenen Aktivitäten.

Bevölkerung und Kultur

Anlässlich der 9. Alpenkonferenz, die im November 2006 in Alpbach (Österreich) durchgeführt wurde, wurde die Deklaration «Bevölkerung und Kultur» von den anwesenden Umweltministern ratifiziert. Die Deklaration ruft zum Schutz und zur Förderung der kulturellen Vielfalt auf, die im Alpenraum vorzufinden ist, und strebt ein echtes, kollektives Alpenbewusstsein

1 Cf. L'espace alpin et la modernité. Bilans et perspectives au tournant du siècle. Presses universitaires de Grenoble, 2002, S. 9

2 Ibid., S. 10



Stall, Le Crêt, Val de Bagnes (photo: Jean-Claude Roh)

an. In der Deklaration werden 22 Massnahmen in den folgenden fünf strategischen Bereichen vorgeschlagen³:

- *Gemeinschaftsbewusstsein und Kooperation*: Förderung und Weiterentwicklung von Partnerschaften zwischen lokalen und regionalen Gebietskörperschaften in den Alpen, Aktivitäten, die der Bevölkerung den Zugang zu historischen, wirtschaftlichen und umweltrelevanten Kenntnissen über den alpinen Lebensraum vermitteln, Zusammenarbeit zwischen alpinen und ausseralpinen Regionen, Realisierung von kulturellen Anlässen, insbesondere zum Thema Berge, Bildung und Stärkung der alpinen und internationalen Netzwerke.
- *Kulturelle Vielfalt*: Wertschätzung des Reichtums an materiellen und immateriellen Kulturgütern, Unterstützung bei der Wissensvermittlung, Förderung der modernen alpinen Kultur, Erhalten und Entwickeln der Traditionen, Förderung der sprachlichen Viel-

falt, Anerkennung und Wertschätzung des toponymischen Kulturguts, Förderung der alpinen Kunstproduktion in sämtlichen Ausdrucksformen.

- *Lebensraum, Lebensqualität und Chancengleichheit*: Erhaltung und Modernisierung der vorhandenen Lebensräume, Berücksichtigung von Nachhaltigkeitsprinzipien bei der Planung und Durchführung von Baumassnahmen, beim Unterhalt und beim Ausbau sowie Entwicklung eines Grundangebots für die Bevölkerung, Beibehalten und Entwickeln eines Angebots von Schulen, Berufsausbildungs- und Weiterbildungsstätten, Zurverfügungstellen eines kulturellen und sportlichen Freizeitangebots zugunsten der einheimischen Bevölkerung, Unterstützung von Medien, die regionale Sprachen fördern ...
- *Wirtschaftsraum*: spezifische Regionalpolitik im Hinblick auf eine ausgewogene, vielfältige und selbstständige Gebietsentwicklung.

- *Rolle der Städte und der ländlichen Räume*: Berücksichtigen von deren heterogenen und voneinander abhängigen Eigenschaften, Anerkennen der Rolle, die intraalpine Städte als Dienstleistungszentren (soziale, wirtschaftliche und kulturelle Dienstleistungen) spielen.

Bibliotheken, Archive, Dokumentationszentren und Museen des Alpenraums beteiligen sich an dieser spezifischen Kulturpolitik. Mit bescheidenen Mitteln zuweilen, aber unbestreitbar mit Dynamismus, wie die Artikel im vorliegenden Dossier belegen.

www.cipra.org/de/alpenkonvention
www.alpconv.org

3 Cf. Deklaration Bevölkerung und Kultur, November 2006, www.alpconv.org



Strichcode-Etiketten für Bibliotheken und Archive

Beschaffen Sie Ihre Barcode-Etiketten beim Spezialisten für Strichcode-Kennzeichnung. Wählen Sie aus unserem breiten Sortiment an spezialisierten Produkten für Bibliotheken und Archive. Profitieren Sie von der langjährigen Erfahrung und nutzen Sie die persönliche Beratung. Unser Printshop ist schnell und zuverlässig.

Appelez-nous au 043 377 30 10!

STRICO AG, Allmendstrasse 14, CH-8320 Fehraltorf, Telefon 043 377 30 10, Fax 043 377 30 11, strico@strico.ch, www.strico.ch

- › Medienetiketten
- › Archivetiketten
- › Inventaretiketten
- › Sicherungsetiketten
- › RFID-Etiketten
- › Ausweiskarten
- › Spendegeräte
- › Etikettendrucker
- › Handscanner



De la montagne au montagnard: invention d'un type humain

Interview de Bernard Debarbieux, professeur à l'Université de Genève

arbido: La Convention alpine, entrée en vigueur en 1995, est le premier traité de droit international au monde visant à assurer la protection d'une région de montagne. Ainsi, une région de montagne est pour la première fois définie au-delà des frontières nationales comme une unité géographique fonctionnelle et comme un espace culturel et économique appelés à relever des défis communs. Comment s'explique cette reconnaissance relativement tardive de la montagne comme espace culturel notamment?

Bernard Debarbieux: L'histoire des variations de l'acceptation de la notion de montagne n'est pas très connue. Or, cette notion a été appréhendée dans nos sociétés contemporaines comme autant de figures imaginaires, capables d'instituer des formes sociales et géographiques spécifiques.

On peut facilement illustrer cette diversité avec trois auteurs des derniers siècles, les différentes façons qu'ils ont de penser la montagne et les populations qui leur sont associées.

Il y a tout d'abord Buffon, qui consacre en 1749 un volume de son Histoire naturelle générale et particulière à l'espèce humaine. Comme beaucoup de ses contemporains, Buffon y postule l'unité fondamentale de l'espèce humaine, les variations anatomiques et culturelles étant expliquées par la variété des «climats». Quant aux mœurs des populations, ils se seraient diversifiés en vertu du même principe d'acclimatation aux différents milieux ainsi qu'en fonction du type de nourriture que chacun rendait possible. Pour ces raisons, Buffon spécifie un type d'être humains, les montagnards, qui présentent des caractéristiques spécifiques, notamment culturelles, résultant du climat de montagne.

A cette acception naturaliste de l'identité s'oppose Jean Célérier qui, dans un texte édité en 1936 à l'occasion du 9^e Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, propose une réflexion rare pour son époque sur la

notion de montagne et développe une analyse politique du rôle des représentations du territoire marocain dans la façon de penser et de structurer la société marocaine. Il estime également que l'entité Atlas n'a pas de sens pour la majorité de ses habitants, davantage soucieux de circonscrire les aires de proximité qu'ils fréquentent régulièrement. Célérier conclut que l'identification d'un massif de montagne désigné par un terme unique, à savoir l'Atlas, procède d'une lecture naturaliste adoptée par le pouvoir colonial pour mieux organiser sa gestion de la société marocaine et le contrôle de son territoire. Il souligne aussi que les populations qui habitent l'Atlas ont été pensées comme un tout, rapportées à une caractéristique ethnique et linguistique – les Berbères – par cette même science coloniale dont il est un illustre représentant. Quant à Elisabeth A. Byers, elle publie en 1998 un article présentant le Forum de la Montagne (Mountain Forum). Les acteurs de ce forum sont, selon elle, des individus mobilisés autour d'un projet à l'échelle planétaire, sur la base d'un engagement commun de leurs habitants et de ceux qui se présentent comme leurs avocats. L'adhésion au Forum de la Montagne est donc principalement pensée par Byers comme l'expression d'une identité collective d'individus qui partageraient des représentations, des savoirs et des expériences relatifs à un même type d'environnement.

On pourrait donc être tenté, sur la base de ces trois textes, d'y voir le signe du renouvellement des approches de la culture: de la culture comme fait de nature à la culture comme construction intersubjective, en passant par la culture comme fait institutionnel, un paradigme en chassant un autre?

Certes. Je propose néanmoins de considérer la structure de chacun de ces récits comme une illustration d'imaginaires différents de la territorialité qui peuvent coexister et être combinés dans des logiques d'action qui tendent à singulariser les entités sociales et géographiques. Je suggère donc qu'une modalité du renouvellement des approches culturelles en géographie réside dans l'identification des sociétés contemporaines de plusieurs conceptions de la territorialité qui s'enracinent dans plusieurs moments et plusieurs paradigmes de la géographie et des disciplines voisines.

Qu'en est-il donc de la construction des identités sociales et collectives des «montagnards»?

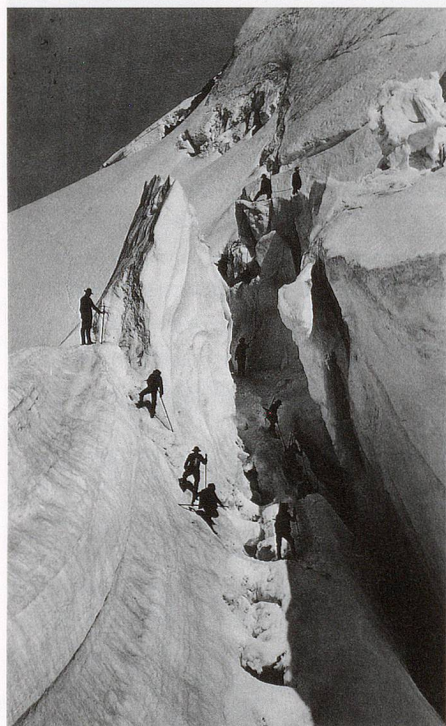
De nombreux historiens ont montré que la catégorie du «montagnard» devait bien peu à ses représentants mais beaucoup au discours philosophique et naturaliste du XVIII^e siècle. Cette identité, naturalisée, connaît une forte diffusion dans les sociétés modernes à la faveur du développement de la littérature populaire et touristique, et des travaux de vulgarisation, notamment pour les publics scolaires. Le «montagnard», tout comme d'ailleurs les «ouvriers», la «bourgeoisie» ou les «paysans», a donc



La montagne: de l'image au concept.
Le Sassolungo, massif des Dolomites, Italie.

participé de ces types sociaux que les sociétés européennes adoptaient pour penser leur diversité et construire leurs mythologies populaires et nationales. Le substantif «montagnard» a ainsi essentiellement servi à désigner des populations appréhendées de l'extérieur.

On observe ensuite, à partir du milieu du XIX^e siècle, l'adoption du terme «montagnard» à des fins d'auto-désignation par deux types de protagonistes: d'abord les alpinistes et autres adeptes de sports dits «de montagne», ensuite par les représentants des populations elles-mêmes. Le processus d'auto-désignation à l'aide du terme «montagnard» intervient d'abord chez les alpinistes. Certes, aux premiers temps de l'alpinisme, ce furent les guides de haute montagne, habitants des hautes vallées alpines les plus recherchées par les touristes, dans lesquels on a vu des «montagnards» par excellence. Mais l'apparition d'un alpinisme plus sportif et la montée en force des clubs alpins, britanniques, puis continentaux, à partir des années 1850, a conduit une nouvelle génération de touristes à revendiquer le titre. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les termes «montagnard» ou «mountaineer» désignent plus souvent les touristes alpinistes, de leur propre initiative, que les populations résidentes.



«La crevasse», Mont-Blanc 1862.
Photo des frères Bisson

Par ailleurs, il ne faut pas sous-estimer dans ce processus d'appropriation de l'appellation, l'influence des relations souvent étroites que les alpinistes et les clubs alpins entretiennent avec les milieux scientifiques et l'administration.

Comment les populations locales se positionnent-elles face à ces appellations?

La reprise par les populations locales de l'appellation «montagnard» apparaît à la fois plus tardive et plus lente, mais aussi largement subordonnée à des enjeux de reconnaissance politique dans des contextes nationaux hétérogènes. Il semble en effet que ces populations ne commencent à revendiquer l'appellation qu'à la fin du XIX^e siècle, et encore dans les seules régions touristiques où elles protestent contre l'indifférence manifeste de certains touristes à leur égard.

Un autre phénomène important va ensuite intervenir, qui aura une influence prépondérante sur le processus d'identification des populations de montagne, je veux parler du moment où la montagne commence à devenir un objet de politiques publiques en Suisse, à partir des années 1920. Le dépeuplement de ces régions, observé depuis le milieu du XIX^e siècle, devient en effet une source d'inquiétude à cette époque et suscite des propositions de lois destinées à en atténuer les causes et les effets. Des lobbies se constituent dans la foulée, comme par exemple, à partir de 1943, le Groupement suisse des paysans de montagne, qui se présentait alors comme l'émanation officielle des populations montagnardes de Suisse. On observe une configuration comparable en France, quoique près d'un demi-siècle plus tard, avec l'adoption d'une «Loi Montagne» en 1985.

Il faut enfin souligner que le transfert progressif des compétences en matière de politiques publiques au niveau de l'Union européenne conduit à une structuration comparable des lobbies et des groupes de pression politiques. Je mentionnerai ici à titre d'exemples le groupe de travail Euromontana créé en 1974, des associations nationales d'élus de la montagne comme l'ANEM en France et l'UNCCEM en Italie, qui ont mis sur pied en 1993 une Association Européenne des Elus de Montagne (AEM).

L'Association des Populations des Montagnes du Monde

L'APMM est l'expression, à l'échelle mondiale, du mouvement multiséculaire de solidarité des montagnards. La montagne a en effet une longue tradition de solidarité. Sans elle les populations de montagne n'auraient pu survivre et progresser dans un environnement très difficile et très contraignant. La solidarité s'est inscrite d'abord dans les communautés traditionnelles de montagne. Mais avec l'ouverture sur le monde, ces communautés ont pris conscience que d'autres territoires de montagne étaient confrontés aux mêmes défis et qu'il était donc souhaitable de coopérer à la mise en œuvre de solutions communes. Mais aussi que leur destin se jouait également au niveau national, là où se prennent les décisions qui engagent l'avenir de leurs territoires, et qu'il fallait en conséquence être présent à ce niveau. Enfin, que l'évolution de la montagne n'était pas simplement un enjeu pour les populations qui les habitent mais pour toute l'humanité en raison de l'apport exceptionnel de ces territoires (près de 35% de la superficie des continents, 15% de la population mondiale) à l'environnement, à la culture mondiale, à l'économie, et que dès lors la cause de la montagne avait une dimension universelle qui appelait une intervention de la communauté internationale.

C'est à partir de ces trois constats que les montagnards ont été conduits à mettre en place des formes nouvelles de solidarité et d'organisation. Celles-ci ont d'abord pris naissance dans des pays de montagne d'Europe (Suisse, Italie, France, etc.) où sont nées des associations d'agriculteurs de montagne, puis de collectivités territoriales, au niveau national d'abord, puis européen. Ce processus s'est par la suite étendu à l'ensemble de la planète après la réunion en juin 2000 – à l'initiative de l'Association Nationale des Elus de Montagne et de Chambéry – d'un Forum Mondial de la Montagne qui a donné naissance quelques mois plus tard à l'APMM (avril 2001). Celle-ci se voyait alors confier une double mission: l'ouverture d'un espace de coopération et d'échange entre territoires de montagne pour partager connaissances et moyens, la création d'un outil d'expression et d'action international pour promouvoir des actions et politiques à la hauteur des nouveaux défis que doit affronter la montagne.

(www.mountainpeople.org)

L'ensemble de ces initiatives participe de deux processus identifiés depuis longtemps par les sciences sociales, à savoir: un processus social de conversion d'identité sociale dépréciative en identité collective d'affirmation, l'auto-définition identitaire de groupes concernés transformant les motifs de la stigmatisation en source d'identification et de fierté collective; un processus politique d'institutionnalisation, notamment sous la forme de lobbies, visant à peser dans les processus démocratiques au nom d'une légitimité acquise à l'aide des identités sociales largement partagées.

Les initiatives que nous venons de mentionner visent chacune à leur ma-

nière – parfois antagoniste – à défendre ou à promouvoir des types d'usage de la montagne susceptibles d'en infléchir les caractères. On observe par exemple dans ce contexte que les associations d'élus cherchent en particulier à alléger le poids des contraintes environnementales, tandis que la Convention alpine et d'autres acteurs qui s'en réclament cherchent à généraliser un mode de développement durable respectueux de l'environnement.

La mondialisation culturelle a elle aussi influé sur ces identités sociales et collectives que l'on a attribuées aux populations de montagne ou que ces dernières se sont appropriées. On constate

en effet depuis une quinzaine d'années un processus similaire à celui observé en Europe tout au long du XX^e siècle, processus qui se déploie à l'échelle du globe et qui suscite la requalification des «montagnards» et de nouvelles attitudes dans les modes d'auto-désignation des populations concernées.

Comment se sont positionnées les populations concernées face à l'invitation qui leur était faite de se penser comme montagnards et de contribuer à ce titre à des politiques de développement durable conçues à l'échelle mondiale?

Elles ont de fait adopté plusieurs attitudes très différentes.

ABSTRACT

Vom Berg zum Bergler: Die Erfindung eines neuen Menschentyps

Es ist allgemein nicht so bekannt, dass sich die Vorstellungen darüber, was «die Berge» seien, immer wieder verändert haben. Das kann man allein schon an den Autoren ablesen, die über die Alpen geschrieben haben, von Buffon Mitte des 18. Jahrhunderts über Jean Céliérier (der 1936 postulierte, vereinheitlichende Landschaftsbezeichnungen wie etwa «Atlas» seien von den Kolonialmächten eingeführt worden, um die marokkanische Bevölkerung politisch besser einteilen und sozial, sprachlich und ethnisch kontrollieren zu können), bis hin zu Elisabeth A. Byers, die 1998 das Mountain Forum vorstellte als eine Vereinigung von Individuen, die dieselben Vorstellungen, dasselbe Wissen und dieselben Erfahrungen in Bezug auf einen Typus von Umgebung teilen. Die Texte sind ein Hinweis darauf, dass die neue Sicht der Geografie auf die kulturelle Prägung durch den Lebensraum darin begründet liegt, dass moderne Gesellschaften verschiedene Vorstellungen von Territorialität haben, die vielfältigen Ursprungs sind und sich nicht nur auf die Geografie, sondern auch auf verwandte Gebiete stützen. Es gibt zahlreiche Historiker, die belegt haben, dass die Kategorie «Bergler» weniger mit den eigentlichen Vertretern dieser Gruppe zu tun hat, als vielmehr mit dem philosophischen und naturalistischen Diskurs des 18. Jahrhunderts. Die Vorstellungen vom «Bergler» wurden durch Populär- und Fremdenverkehrsliteratur verbreitet. Die «Bergler» halfen den europäischen Gesellschaften (ähnlich wie «die Arbeiter», «die Bauern» oder «die Bourgeoisie»), sich als divers zu sehen und ihre folkloristisch-nationalen Mythen zu kreieren. Das Substantiv «Bergler» diente in erster Linie dazu, Bevölkerungen zu kennzeichnen, die von aussen wahrgenommen wurden.

Ab Mitte des 19. Jahrhunderts war «Bergler» dann eine Selbstbezeichnung von einerseits Alpinisten und anderen Alpinsportlern und andererseits von den in den Bergen lebenden Menschen selbst. Waren es zu Beginn noch die Bergführer und Bewohner der hochgelegenen Alpentäler, die als «Bergler» galten, erweiterte sich der Begriff ab 1850 mit dem Aufkommen des (v.a. britischen, erst dann kontinentalen) Fremdenverkehrs sowie des Alpinsports und der Alpenclubs auf diese neue Generation von Touristen. In der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts bezeichnete «Bergler» eher diese Alpentouristen als die einheimische Bevölkerung. Letztere nahm die Bezeichnung später und auch langsamer an, nicht selten aus Protest und als Abgrenzung gegen die Auswüchse des Tourismus.

Ab 1920 dann wurden die Berge in der Schweiz zu einem Politikum. Die Entvölkerung der Bergregionen sorgte für Unruhe, es bildeten sich erste Lobbys. Die Berge wurden schliesslich immer stärker zu einem Thema, das unter einer gesamteuropäischen Perspektive gesehen wird, mit Herausbildung von entsprechenden Interessengruppierungen. Nicht selten stehen unterschiedliche Auffassungen, wie die Berge zu nutzen sind, im Widerstreit, Umweltschutzüberlegungen und Überlegungen zu einer nachhaltigen Nutzung der Berggebiete kommen auf.

Die kulturelle Globalisierung hat die sozialen und kollektiven Identitäten, die man den «Berglern» zuweist (oder die sie sich selbst zuweisen), ebenfalls beeinflusst.

Einerseits versucht die Bergbevölkerung, den neuen Status (nachhaltige Entwicklung, Intaktheit, globale Sicht) zu nutzen, um lokale Initiativen zu starten in Partnerschaft mit zwischenstaatlichen Organisationen oder NGOs, andererseits organisieren sich die «Bergler» in transregionalen oder transnationalen Netzwerken. Es gibt zudem Bestrebungen, sich als bevorzugter Gesprächspartner von internationalen Organisationen zu positionieren, um sich ein Mitspracherecht und eine Entscheidungsautonomie der direkt betroffenen Bevölkerungen bewahren zu können. Wir stellen fest, dass gerade Länder, für die der Bezug auf und die zu den Bergen ein wichtiges, identitätsstiftendes Element darstellt (besonders die Schweiz und Frankreich), eine wichtige Rolle bei der Globalisierung spielen. Die Alpeninitiative ist in diesem Kontext zu sehen, ebenso Initiativen von Umweltorganisationen wie WWF oder CIPRA. Deren Vorgehensweise wurde von Bevölkerungsgruppen übernommen, welche für die Idee von neuen sozialen Kollektiven eintreten, die sich in den Berggebieten organisieren sollen, in denen sie zu Hause sind.

(Übersetzung: Rolf Hubler)

Das Interview wurde geführt von Stéphane Gillioz, Redaktion arbedo

Une première attitude a constitué à tirer profit de ce contexte nouveau pour conduire des initiatives locales en partenariat avec des organisations intergouvernementales, des ONG ou des administrations de la coopération, comme la DDC suisse.

Une deuxième attitude a consisté pour ces populations à s'impliquer dans des partenariats à distance et à s'organiser dans des réseaux régionaux et transnationaux. Je mentionnerai ici à titre d'exemples des programmes d'échanges entre habitants de différentes chaînes de montagne, comme HimalAndes et SAN-REM; des réseaux d'échanges d'informations, à l'image du Forum de la Montagne mentionné plus haut; enfin, des centres de ressources ont été mis sur pied à l'échelle régionale, comme l'ICIMOD pour la grande région himalayenne ou encore CONDESAN pour les Andes.

Des initiatives similaires ont été prises dans les régions de montagnes européennes: dans le sillage de la Convention alpine et à l'initiative de la CIPRA (Commission Internationale pour la Protection des Alpes), une association de communes, Alliance dans les Alpes, créée en 2007, s'est donnée pour objectif de promouvoir le développement durable à son échelle.

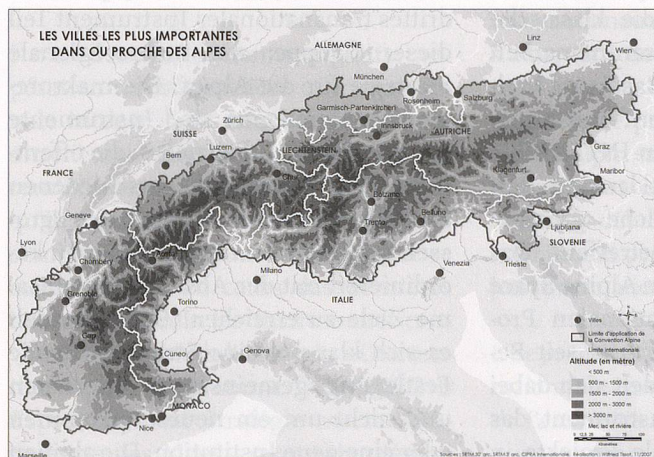
Une troisième attitude a consisté pour certains à s'organiser en réaction aux initiatives mondiales décrites plus haut, comme l'Association des Populations de Montagne du Monde (APMM) (voir encadré). Cette association, créée en 2001, vise à se poser comme interlocuteur privilégié des organisations internationales afin de garantir le droit de parole et l'autonomie de décision des principales populations concernées.

Cette façon de faire référence à la montagne dans la construction de nouvelles identités collectives ne conduit-elle pas à penser que le registre stato-national, institutionnel donc, de la territorialité montagnarde est devenu obsolète? Quid, notamment, de l'Espace alpin?

Au contraire, on a observé que si certains pays, pour lesquels la référence à la montagne constitue un élément important de leur propre identité ou un enjeu intérieur décisif en matière de développement, la Suisse et la France notamment, avaient joué un rôle décisif dans ce processus de mondialisation, ils n'en privilégient pas moins leur propre politique «montagne», que ce soit à l'échelle nationale ou européenne, et suscitent quantité d'initiatives d'acteurs locaux. C'est justement dans ce contexte que s'inscrivent la Convention alpine ainsi que les initiatives d'associations environnementales tels que le WWF et la CIPRA. Cette façon de procéder a été adoptée par des groupes d'habitants qui défendent l'idée que de nouveaux collectifs sociaux doivent émerger et s'organiser à l'échelle des massifs de montagne dont ils relèvent. Cette idée est par exemple sous-jacente aux activités de l'association Alliance dans les Alpes.

Interview menée par Stéphane Gillioz, rédaction arbido

Contact: bernard.debarbieux@unige.ch



L'Arc alpin et la limite d'application de la Convention alpine. CIPRA internationale, 2007



metasystems

la communication globale

- Des solutions personnalisées en communication
- Conception, multimedia et nouvelles technologies
- Un réseau de professionnels de l'information

Chemin des Rosiers 2B • 1701 Fribourg • 079 660 62 66 • gilliozs@metasystems.ch

Transnationale Zusammenarbeit in den Alpen

Sébastien Rieben, Bundesamt für
Raumentwicklung ARE

Nicht weniger als acht Länder teilen sich das ausserordentliche Natur- und Kulturerbe der Alpen: Deutschland, Österreich, Frankreich, Italien, Lichtenstein, Monaco, Slowenien und die Schweiz. Diese Staaten und ihre Regionen weisen eine Vielzahl von gemeinsamen Charakteristiken auf, sei es kulturell oder geografisch. Sie sind aber auch mit den gleichen Herausforderungen konfrontiert wie etwa der Frage des transalpinen Verkehrs oder der Konsequenzen des Klimawandels, um nur zwei Beispiele von vielen zu nennen.

Es ist daher kaum erstaunlich, dass seit Langem eine intensive grenzübergreifende, transnationale Zusammenarbeit existiert und in den letzten Jahrzehnten verstärkt wurde. Dabei ist es nicht nur die gemeinsame Verbundenheit mit den Bergen, die die bisherige Zusammenarbeit vereinfachte, sondern auch die Notwendigkeit einer solchen Zusammenarbeit beim Lösen von Problemen, die gemeinsam angegangen werden müssen. Dieser Artikel basiert auf den Instrumenten, die den ganzen Alpenbogen abdecken – die Alpenkonvention, das INTERREG-B-Programm Alpine Space und die makroregionale Strategie für die Alpen. Daneben sollten die zahlreichen lokalen Kooperationen überall in den Alpen nicht vergessen werden (Espace Mont-Blanc, ArgeAlp usw.).

Die erste Formalisierung der zwischenstaatlichen Kooperation auf der Ebene des gesamten Alpenbogens kam 1991 mit der Unterzeichnung der Alpenkonvention, dem ersten internationalen Abkommen zum Schutz des ganzen Alpenmassivs, zustande.

Die Alpenkonvention wurde von allen acht Staaten sowie der Europäischen Union (EU) ratifiziert. Es handelt sich dabei nicht um ein Finanzierungsinstrument für Projekte, sondern um eine Plattform für den Austausch und die Zusammenarbeit. Auf politischer Ebene

treffen sich die Umweltminister alle zwei Jahre für eine Alpenkonferenz. Auf der technischen Ebene ermöglichen es zahlreiche Arbeitsgruppen, dass Spezialisten aus verschiedenen Bereichen sich zu ihren Praktiken austauschen und ihre Aktivitäten koordinieren können.

Das INTERREG-B-Programm Alpine Space wurde etwa zehn Jahre später gegründet. INTERREG ist eine Initiative, die von der EU Ende der Achtzigerjahre lanciert wurde, um die grenzübergreifende Zusammenarbeit zu fördern. Die anfänglich gegründeten Programme – die heute übrigens immer noch existieren – betreffen die klassische grenzübergreifende Zusammenarbeit zum Beispiel zwischen Basel und Mulhouse oder zwischen Genf und Annemasse. Seit 2000 werden INTERREG-Programme mit dem Ziel lanciert, Probleme anzugehen, welche grössere geografische Räume betreffen. Das INTERREG-B-Programm Alpine Space ist eines dieser transnationalen Programme und die Schweiz ist seit Beginn Teil davon. Es handelt sich dabei um ein Finanzierungsinstrument, das es erlaubt, transnationale Projekte in zahlreichen Bereichen wie Wirtschaft,

Die erste Formalisierung der zwischenstaatlichen Kooperation auf der Ebene des gesamten Alpenbogens kam 1991 mit der Unterzeichnung der Alpenkonvention, dem ersten internationalen Abkommen zum Schutz des ganzen Alpenmassivs, zustande.

Transport, Umwelt usw. zu unterhalten. Hunderte von Akteuren – nationale, regionale oder lokale Administration, Forschungsinstitute, NGOs, Unternehmen usw. – aus allen Alpenländern haben bis jetzt schon mehrere Dutzend Projekten unterstützt.

Die Alpenkonvention und das Alpine-Space-Programm sind komplementäre Instrumente. Abgesehen von ihrer unterschiedlichen Art – beim einen

handelt es sich um ein internationales Abkommen, beim anderen um ein Finanzierungsinstrument – unterscheiden sich die beiden Einrichtungen auch in den Themenbereichen, die sie abdecken, und in ihrem Umfang. Die Alpenkonvention behandelt in erster Linie umweltbezogene Fragen und beschränkt sich auf das Alpenmassiv, während das Alpine-Space-Programm verschiedene thematische Bereiche umfasst und auch urbane Gebiete an der Peripherie des Alpenmassivs mit einbezieht. So ist zum Beispiel die ganze Schweiz Teil davon.

Im Verlauf des Jahres 2015 wird ein drittes transnationales Instrument Teil dieser Gruppe: die makroregionale Strategie für die Alpen. Die makroregionalen Strategien sind Instrumente der EU, die darauf abzielen, die öffentliche Politik auf den verschiedenen staatlichen Ebenen innerhalb einer grossen geografischen Zone besser zu koordinieren mit der Absicht, gemeinsame Ziele zu erreichen. Dabei handelt es sich klar um eine Strategie für die Festlegung gemeinsamer Prioritäten und nicht um ein neues Abkommen oder eine neue Institution. Die alpinen Regionen und Staaten – darunter der Bund und die Gebirgskantone – haben sich vereint, um eine solche Strategie zu fordern, und der Europäische Rat hat ihnen Ende 2013 grundsätzlich zugestimmt. Die Redaktionsphase der Strategie hat nun begonnen, die thematischen Prioritäten und ein erster Aktionsplan werden im Juli 2015 vom Europäischen Rat bewilligt werden müssen. Es könnte also eine weitere Ära in der bereits reichen Tradition der alpinen Zusammenarbeit beginnen...

Kontakt: sebastien.rieben@are.admin.ch

Coopération transnationale dans les Alpes

Sébastien Rieben, Office fédéral du développement territorial ARE

Pas moins de huit pays se partagent l'extraordinaire patrimoine naturel et culturel alpin: l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, le Liechtenstein, Monaco, la Slovénie et la Suisse. Ces Etats, et les régions qui les composent, présentent de nombreuses caractéristiques communes, que ce soit culturellement ou géographiquement, mais sont également confrontés à des défis communs, que l'on pense, pour ne citer que deux exemples parmi d'autres, à la gestion du transit transalpin ou aux conséquences du changement climatique.

Il n'est donc guère étonnant qu'une coopération transfrontalière et transnationale intense, à la fois facilitée par un attachement commun à la montagne et rendue nécessaire par des problèmes qu'il n'est permis de résoudre qu'ensemble, existe depuis longtemps et se soit renforcée au cours des dernières décennies. Seuls les instruments couvrant l'ensemble de l'Arc alpin – Convention alpine, programme INTERREG B Espace alpin et Stratégie macrorégionale pour les Alpes – seront abordés ici, mais ils ne doivent pas occulter les nombreuses coopérations plus locales qui existent à travers les Alpes (Espace Mont-Blanc, ArgeAlp, etc.).

Une première formalisation de la coopération intergouvernementale à l'échelle de l'ensemble de l'Arc alpin est intervenue en 1991 avec la signature de la Convention alpine, premier traité international visant à protéger un massif dans son ensemble.

La Convention alpine a été ratifiée par les huit Etats alpins ainsi que par l'Union européenne (UE). Il ne s'agit pas d'un instrument de financement de projets, mais plutôt d'une plateforme d'échange et de coopération. Au niveau politique, les ministres de l'environnement se réunissent tous les deux ans pour la Conférence alpine. Au niveau technique, de nombreux groupes de

travail permettent à des spécialistes de différents domaines d'échanger sur leurs pratiques et de coordonner leurs actions.

Le programme INTERREG B Espace alpin a été créé une dizaine d'années plus tard. INTERREG est une initiative de l'UE lancée à la fin des années 1980 pour encourager la coopération transfrontalière. Les programmes créés initialement – qui existent d'ailleurs encore aujourd'hui – concernent la coopération transfrontalière classique, par exemple entre Bâle et Mulhouse ou entre Genève et Annemasse. Au début des années 2000, des programmes INTERREG transnationaux sont lancés dans le but de s'attaquer à des problématiques concernant de plus grands espaces géographiques. Le programme INTERREG B Espace alpin est l'un de ces programmes transnationaux, et la Suisse y participe depuis le début. C'est un instrument financier qui permet de soutenir des projets transnationaux dans de nombreux

Une première formalisation de la coopération intergouvernementale à l'échelle de l'ensemble de l'Arc alpin est intervenue en 1991 avec la signature de la Convention alpine, premier traité international visant à protéger un massif dans son ensemble.

domaines: économie, transports, environnement, etc. Des centaines d'acteurs de tous les pays alpins – administrations nationales, régionales ou locales, instituts de recherche, ONG, entreprises, etc. – ont participé aux dizaines de projets d'ores et déjà soutenus depuis le lancement du programme.

La Convention alpine et le programme Espace alpin sont des instruments complémentaires. Outre la différence de nature – un traité international pour la première et un instrument de financement pour le deuxième – ces deux organismes diffèrent également par leur couverture thématique et par leur péri-

mètre. La Convention alpine traite avant tout de questions environnementales et se limite au massif alpin, alors que le programme Espace alpin couvre des domaines thématiques variés et comprend également les espaces métropolitains situés en périphérie du massif. L'ensemble du territoire suisse en fait par exemple partie.

Un troisième instrument transnational devrait s'y ajouter dans le courant de l'année 2015: la Stratégie macrorégionale pour les Alpes. Les stratégies macrorégionales sont des instruments de l'UE visant à mieux coordonner les politiques publiques aux différents niveaux étatiques au sein d'une grande zone géographique dans le but d'atteindre des objectifs communs. Il s'agit bien d'une stratégie devant fixer des priorités communes, et non pas d'un nouveau traité ou d'une nouvelle institution. Régions et Etats alpins – y compris la Confédération et les cantons de montagne – se sont unis pour demander la création d'une telle stratégie, et le Conseil européen a donné son accord de principe fin 2013. La phase de rédaction de la Stratégie a désormais commencé, les priorités thématiques et un premier plan d'action devant être approuvés par le Conseil européen en juin 2015. Une nouvelle ère dans la déjà riche tradition de coopération alpine pourrait alors commencer ...

Contact: sebastien.rieben@are.admin.ch